



Commune de Rieux Conseil Municipal du 23 juillet 2020 Compte-rendu

Présents : 20

pouvoirs : 3

votants : 23

POULAIN Thierry	X	ROLLAND Patrick	X
BONHOMME Marie-Claire	Thierry Poulain	MAHEAS Yvonnick	X
TORLAY René	X	GAREL Gildas	X
LE NOUAIL Stéphanie	X	MICHEL Alexandra	X
TORLAY Pierre	X	HALIMI Céline	X
AVRIL Vanina	X	LABBÉ Magali	X
ROUXEL Julien	Gildas Garel	LAUNAY Sébastien	Pierre Torlay
PICARD Denis	X	HUET Lydie	X
FONTAINE André	X	HUET Denis	X
POTIER Nadine	X	DELAUNAY Gaël	X
HALLIER Christiane	X	LOPION Hélène	X
ROULET Annie	X		

Secrétaire : Michel Alexandra

Convocation du 10 juillet 2020

En préambule, M. Fontaine félicite M. Poulain pour son élection au poste de vice-Président de Redon Agglomération.

Validation du compte rendu de la réunion du 11 juin 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide le compte-rendu de la réunion du 11 juin 2020.

Vote : 1 abstention, 22 pour

Monsieur Fontaine apporte une précision sur les indemnités des élus. La loi fixe leur plafond. Il est possible d'allouer aux Maire et Adjointes des indemnités inférieures au plafond.

Ordre du jour :

1. Représentation aux instances
2. Présentation du budget
3. Subventions aux associations
4. Reversement de subvention à l'association Ste Melaine
5. Bail – antenne relais téléphonique – Orange
6. Questions diverses
7. Informations

1. Représentation aux instances

1.1. Commission de contrôle des listes électorales

Vu la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016

Vu le code électoral

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, la commission de contrôle des listes électorales est composée de cinq conseillers municipaux, répartis comme suit :

- trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire et des adjoints titulaires d'une délégation ;
- deux autres conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle.

Il faut désigner 5 membres titulaires et 5 membres suppléants en suivant ces mêmes modalités.

La commission de contrôle a deux missions : s'assurer de la régularité des listes électorales et statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) déposés par les électeurs à l'encontre des décisions prises par le maire.

La commission de contrôle se réunit :

- pour l'examen des recours administratifs préalables dont elle est saisie tout au long de l'année (art. L. 18, III) ;
- au moins une fois par an, pour s'assurer de la régularité de la liste électorale (art. L. 19, II et III).
- obligatoirement entre le vingt-quatrième et le vingt-et-unième jour précédant chaque scrutin (art. L. 19)

Le Conseil Municipal propose au Préfet la nomination des conseillers municipaux suivants (titulaires et suppléants) :

T = Titulaire S = Suppléant	Communes de 1000 habitants et plus où 2 listes ont obtenu des sièges (L.19, VI)				
	3 conseillers municipaux de la liste ayant obtenu le + grand nombre de sièges			2 conseillers municipaux de la 2 ^e liste ayant obtenu le + grand nombre de sièges	
T	Magali Labbé	Patrick Roland	Denis Picard	Lydie Huet	Hélène Lopion
S	Annie Roulet	Christiane Hallier	Nadine Potier	Gael Delaunay	Denis Huet

1.2. FDGDON

Monsieur Launay Sébastien a décliné le poste de référent du FDGDON.

Il convient de désigner un nouveau référent

Se porte candidat : Patrick Rolland

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Patrick Rolland, référent du FDGDON.

2. Présentation du budget

Une information est présentée au conseil municipal sur

- Les principes du budget communal et de la comptabilité publique
- Le budget primitif 2020 de la commune de Rieux

3. Subventions aux associations

3.1. Subventions aux associations 2020

Il est présenté le tableau de recensement des demandes de subventions aux associations pour l'année 2020. Les commissions « Finances » et « Vie associative » ont étudié les différents dossiers.

Monsieur Torlay Pierre, adjoint au Maire, présente les raisons des préconisations de la commission.

Monsieur Fontaine rappelle que les subventions ne doivent être versées qu'à des associations qui œuvrent sur la commune.

Mme Huet Lydie s'interroge sur l'absence de subvention à OFIS, qui intervient régulièrement sur la Commune. En l'absence de dossier complet, la commission n'a pas souhaité proposer une suite favorable, mais restera attentive si l'OFIS renouvelle une demande.

M. Huet Denis s'interroge sur la demande de « L'outil en main », association de Saint Nicolas de Redon, qui accueillerait des enfants de Rieux. Mais le dossier présenté par l'Association n'en fait pas mention.

Nadine Potier et Alexandra Michel s'étant retirées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (vote : unanimité), décide d'accorder les subventions suivantes aux associations œuvrant sur le territoire de la commune de Rieux pour l'année 2020 :

ADMR	3 000.00 €
HANDI'MOBILE	300.00 €
FAVEC	150.00 €
Basket Club BZH – Rieux Saint Dolay	1 000.00 €
Tennis de Rieux	600.00 €
Running à Rieux	250.00 €

Rieux Cyclo-randonneurs	1 200.00 €
Cyclo Club Rieuxois	150.00 €
US Ste Melaine Rieux Football	2 475.00 €
Vélo Sports Rieuxois	577.50 €
Des Jeux à Rieux	150.00 €
Comité des Fêtes	650.00 €
Club des Bruyères	235.00 €
Comité de coordination	225.00 €
APPEL	2359.50 €
Amicale Laïque – École publique l'Escargot Bleu	2 532.00 €
Les P'tits Bouts	200.00 €
COS	232.00 €
ACCA	450.00 €
FNACA	200.00 €

1.1. Subventions aux associations – annulation de subvention

Vu la délibération 2020-03-09 du 09 mars 2020, par laquelle le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention d'un montant de 350,00 € à l'Association COI « Complément d'Objet Insolite », pour la réalisation de son projet : Finale Départementale des « Petits Champions de la Lecture », prévue à Rieux le 28 mars 2020.

Considérant que cette subvention était conditionnée à la réalisation du projet ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (vote : unanimité), décide d'annuler la délibération n°2020-03-09.

4. Reversement de subvention à l'association Ste Melaine

La Fédération Française de Football (FFF) octroie des subventions pour l'installation d'abris de touche sur les terrains de football.

L'association Sainte Melaine a financé l'achat de 3 abris de touche pour un montant de 4448.04 €.

La FFF a décidé d'octroyer une subvention de 1 800 € pour cette opération. Cette subvention sera versée à la commune et non à l'association Ste Melaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (vote : unanimité), décide de reverser 1800 € à l'Association Ste Melaine, à réception de la subvention de la FFF.

5. Bail – antenne relais téléphonique – Orange

Monsieur Poulain présente un projet de bail, à conclure avec la société Orange, pour l'installation d'une antenne relais, aux conditions suivantes :

- Emplacement :
Lieu-dit Domaine Du Chêne Vert – parcelle cadastrée Section : YI, n° 36
- Surface totale d'occupation : 92 m²
- Durée du bail : 12 ans
- Loyer annuel :
Pour la période de la date de signature du bail et à l'ouverture du chantier de construction du site et pose des « équipements techniques » : 500 euros.
Pour la période postérieure à la date du 1^{er} jour civil du mois de début du chantier de construction du site et pose des « équipements techniques » : 1500 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (vote : unanimité), autorise M. le Maire à signer le bail, annexé à la présente délibération.

6. Questions diverses

2. Informations

- La commune fournit aux élus deux masques tissu AFNOR (lavable 50 fois) dans le cadre de la crise sanitaire.
- Si une antenne relais Orange sera installée au Chêne Vert, Free pose sa propre antenne relais sur la zone du Bourgneuf (gestion Redon Agglo).
- Redon Agglomération

La réunion de Redon Agglo, initialement prévue le 24 juillet, est reportée au 7 septembre et se déroulera à Rieux.

M. Poulain a été élu 4^{ème} Vice-Président de Redon Agglo, sur la délégation suivante : Habitat voirie bâtiment, accessibilité, mobilité.

Afin de se rendre disponible pour ces différentes missions, il choisit de réduire, puis de se mettre en retrait de ses obligations professionnelles.

- Stationnement abusif

M. Gael Delaunay relaye une demande de rieuxois, concernant des véhicules stationnés en permanence sur les trottoirs, notamment Rue du Perron et à proximité de la pharmacie.

M. Fontaine soulève la difficulté de verbaliser les stationnements abusifs et souvent la mauvaise foi de ces contrevenants.

Monsieur Poulain interviendra auprès des propriétaires des véhicules.

Pour la zone de la Pariais, où le stationnement de le long de cette route très fréquentée est accidentogène, il sera effectué des travaux en collaboration avec Redon Agglomération. En effet, cette voie est communautaire.

Concernant la voiture abandonnée à côté de l'école privée, la gendarmerie a été avisée.

➤ Rapport de M. René Torlay, adjoint au Maire sur les travaux en cours :

- travaux de voirie sur la route de l'Eclys : 18 825 € HT
- Peinture de l'école publique et ravalement des façades : 11 201.50 € HT
- Achat d'une voiture : 10 975.76 € avec carte grise
- Réfection d'un chemin communal derrière l'arrière de la zone d'Aufer, qui dessert une entreprise : 4 007.75 € HT.

En effet, ce chemin n'a pas été intégré dans la zone communautaire, en 2014.

À Rieux, le 23 juillet 2020

Thierry Poulain, Maire